

dix comptes annuels pour la période du 25 août 1676 au 4 juin 1684.³⁵) De fait, il eut à intervenir dès 1675 au moment du siège de Trèves; en 1677, à l'occasion du séjour à Luxembourg de l'armée impériale sous la conduite de S. A. de Lorraine; en 1682, lors de l'investissement de la ville; en 1683, lorsqu'elle fut bombardée à outrance; en 1684, pendant la période de la tranchée ouverte et de la prise de la forteresse.³⁶)

Au cours de la campagne, le Gouverneur des Pays-Bas, marquis de Carretto, avait bien décidé de reprendre en main la direction de l'administration du Luxembourg et y avait envoyé à cet effet le chevalier Philippe-Emmanuel Francquen, conseiller et commis des Domaines et Finances. Par dépêche spéciale du 22 janvier 1683, il lui avait subordonné Martin Feltz,³⁷) qui avait déjà travaillé sous son contrôle et avait toute sa confiance.

Cette collaboration dura jusqu'à la capitulation du 4 mai 1684. Les Français occupèrent entièrement la ville dès le 7 juin, jour auquel Feltz dut remettre les clefs de ses magasins au sieur Borceaux, commissaire provincial de l'artillerie de France.³⁸)

Il perdait ainsi son emploi de munitionnaire, apparemment le plus rémunérateur, les fournitures aux armées ayant toujours été une source abondante de profits privés. Ce n'était, à vrai dire, qu'un commencement. Louis XIV, par sa fameuse déclaration de Versailles, le 14 août 1684, avait bien maintenu en fonctions le Conseil de Luxembourg en le plaçant sous le ressort du Parlement de Metz.³⁹) Il n'avait pas pour autant fixé le statut des autres pourvus d'offices et Feltz n'allait pas tarder à être dépossédé de son emploi de contrôleur des domaines.

L'intendant Jean Mahieu, placé à la tête de l'administration civile du pays conquis, lui confia en échange, par arrêté du 10 septembre, la recette de ces mêmes domaines pour le quartier de Luxembourg,⁴⁰) mais la compensation était bien faible. Aussi voyons-nous, à partir de 1686, Martin Feltz multiplier les démarches pour obtenir sa réintégration comme munitionnaire et comme contrôleur, alléguant que ces emplois lui avaient été conférés à titre onéreux. Bien qu'offrant délibérément ses services au vainqueur, il se retournait aussi vers le Gouvernement de Bruxelles, où opéraient ses agents en cour, Jean-Henri Meusnier et Nicolas Parfondvaux pour réclamer la restitution des 800 livres payées à l'archer rotulaire Mathieu Brilleau, et aussi de 1.535 florins qui lui restaient dus sur son compte de munitionnaire terminé le 4 juin 1684 et approuvé par la Chambre des Comptes le 26 septembre 1687.⁴¹) En dépit d'une correspondance pressante, il n'obtint qu'une décision de principe favorable, mais point d'argent, sans doute en raison de ce que le Luxembourg était occupé par une puissance étrangère.

Il réussit mieux du côté de la France, qui avait jugé utile de maintenir en place tous les fonctionnaires qui désiraient accepter ses directives. Par lettres patentes datées de Versailles, le 29 septembre 1687, il fut nommé conseiller du Roi et gruyer en la gruerie des Eaux et Forêts de Luxembourg. Agréé par le sieur de Fuchsamberg, grand-maitre des Eaux et Forêts au département de Champagne et Metz le 24 octobre, il fit entériner sa commission le 16 janvier